

Le syndicat de la clarté et de la transparence

Déclaration UNSA ITRF-Bi-O

Comité Technique Académique Académie de Bordeaux

Mardi 23 mars 2021

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Ce CTA relatif à la préparation de la prochaine rentrée scolaire pour les personnels de laboratoire est différent des années précédentes.

En effet, nous n'allons pas seulement donner un avis sur les propositions de l'administration en termes de redéploiement de postes par des suppressions/créations avec un barème établi en 2013 mais bien donner un avis sur le changement de méthode de répartition des emplois de personnels de laboratoire dans les EPLE de l'académie.

Avec la réforme du Bac dit 2021, l'enseignement scientifique a été bouleversé impactant les personnels de laboratoire que l'UNSA ITRF-Bi-O représente.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** était à l'origine de cette demande de refonte du barème de répartition à l'annonce de cette nouvelle réforme afin d'adapter au mieux cette répartition mais aussi permettre une lisibilité des postes de personnels de la filière recherche et formation exerçant en EPLE.

La mise en place des deux groupes de travail spécifique sur ce nouveau barème a été appréciée et a permis de nombreux échanges afin de faire évoluer les propositions initiales.

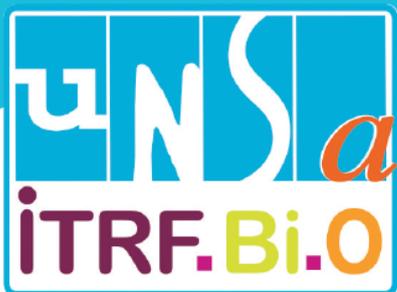
L'**UNSA ITRF-Bi-O** tient à souligner l'important travail réalisé par les IA-IPR des différentes spécialités SVT- Physique/chimie et Biotechnologies et vos services pour la constitution de ce nouveau barème.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** tient à remercier vos services pour le complément d'informations demandées lors des deux groupes de travail et transmis avant le groupe de travail préparatoire à ce CTA comme l'écart en pourcentage entre l'ancien barème et celui proposé mais aussi la répartition des heures scientifiques des différentes spécialités de chaque établissement.

Nous regrettons néanmoins dans ces documents l'absence du nombre d'heures en collèges qui aurait permis de comparer le volume d'heures scientifiques par rapport au précédent barème, cette absence découlant de votre volonté à supprimer les emplois de personnels de laboratoire dans les collèges.

A chaque Comité Technique Académique préparant la prochaine rentrée scolaire, l'**UNSA ITRF-Bi-O** vous a fait part de son opposition à la suppression de tous les emplois de personnels de laboratoire exerçant en collèges, certains collèges actuels ayant un volume supérieur à 80 heures d'enseignement scientifiques, allant même à plus de 90 heures voire plus de 100 heures.

Si ce barème paraît plus adapté à cette réforme du Bac, notre opposition n'a pas changé concernant la disparition des emplois en collèges et notamment, la plupart de ceux implantés à ce jour.



Nous demandons également une refonte de la carte-cible des emplois de personnels de laboratoire de catégories B (techniciens) et C (adjoints techniques) mais aussi l'implantation d'emplois de catégorie A (assistants ingénieurs), comme le prévoit les statuts, dans les établissements ayant un volume important d'heures scientifiques accueillant notamment des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.

Votre proposition d'implantations de supports correspond globalement à nos demandes.

Concernant l'implantation des postes de techniciens, l'**UNSA ITRF-Bi-O** souhaite depuis la mise en place du protocole ministériel laboratoire de 2006, l'implantation d'un emploi de technicien lorsqu'il y a 3 personnels de laboratoire par établissement.

Lors du groupe de travail du 11 mars 2021, la proposition de l'administration était une implantation d'un poste de technicien pour 5 postes par établissement, soit 4 personnels encadrés. L'**UNSA ITRF-Bi-O** a demandé à faire évoluer cette mesure.

Votre nouvelle proposition d'une implantation d'un technicien pour 3 personnels encadrés est une avancée et elle est accueillie favorablement par l'**UNSA ITRF-Bi-O**.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** a souhaité également que l'application de ce nouveau barème soit fait sur plusieurs années comme le précédent pour tenir compte d'une part des fluctuations annuelles des heures scientifiques de chaque établissement en fonction des choix des spécialités des élèves mais aussi des situations particulières.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** est intervenu lors des groupes de travail afin de ne pas supprimer un emploi si l'écart entre le barème théorique et la dotation réelle n'était pas supérieur à un poste.

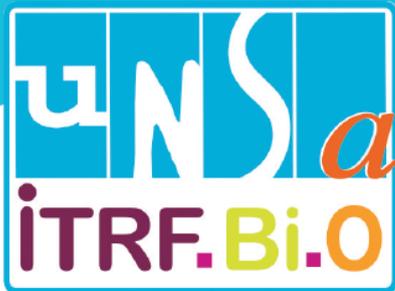
En consultant les propositions de l'administration pour ce CTA, nous constatons que ce principe a été maintenu, ce qui permet de limiter le nombre de suppressions à la rentrée 2021 mais aussi de se projeter sur l'année suivante.

Pour évoquer plus précisément les mesures pour la rentrée de septembre 2021, 4 retraits d'emplois sont proposés dont 2 seulement vacants :

- le 1^{er} dans un collège qui servait de support pour financer un emploi d'un personnel ITRF qui n'intervenait pas dans un EPLE mais au rectorat dont nous dénonçons cette situation depuis plusieurs années
- le second dans un lycée ayant un écart de + 1,4 entre la dotation théorique et la dotation réelle qui nous est difficile de contester avec un nouveau barème calculé au prorata des heures scientifiques des établissements.

Les deux autres suppressions concernent deux emplois en collèges mais avec des personnels affectés actuellement qui vont devoir muter dans un lycée, certes avec une mesure de carte scolaire leur permettant d'obtenir un poste le plus proche de leur établissement actuel mais en créant un bouleversement professionnel, personnel pour l'intéressé mais aussi un impact pour le collège.

Mme la Rectrice, vous connaissez la position de l'**UNSA ITRF-Bi-O** sur la suppression des emplois en collège. Vous avez décidé de supprimer ces emplois. Dans ce contexte, nous demandons la mise en place d'un vrai accompagnement RH de ces deux collègues subissant de plein fouet cette suppression afin de ne pas mettre en grande difficulté ces personnels dans leur nouvelle affectation.



Concernant les 4 autres suppressions en collèges qui sont en fait des redéploiements au sein de la cité scolaire, l'**UNSA ITRF-Bi-O** veillera à ces situations particulières qui sont généralement mal vécues d'une part par les personnels mais aussi par les enseignants.

Concernant les 4 créations (3 ATRF + 1 Technicien) issues des suppressions proposées, nous constatons qu'elles découlent logiquement du nouveau barème en tenant compte notamment des écarts dotation théorique/dotation réelle. Cependant, je demanderai des précisions.

Par ailleurs, pour la rentrée scolaire 2021, vous proposez une transformation de poste d'un emploi de technicien devenant vacant en adjoint technique en vous appuyant sur le principe énoncé plus haut.

Un second emploi de technicien est en prévision de transformation en adjoint technique au lycée de Parentis en Born sur la carte-cible mais pas pour la rentrée 2021 et l'**UNSA ITRF-Bi-O** vous a fait part de son opposition à cette transformation.

C'est ainsi deux emplois de catégorie B (promotion par liste d'aptitude) qui subiraient un déclassement d'emploi de B en C, financés à l'époque par des emplois supprimés d'adjoints techniques de la dotation ministérielle affectée au rectorat de Bordeaux.

Ce sont donc des moyens récupérés par le rectorat pour financer de prochaines promotions par liste d'aptitude de C en B ou de B en A ou des créations prévues par la carte-cible. Là aussi, nous veillerons à l'utilisation de ces moyens.

Nous constatons dans le projet de mesures relatives aux moyens en personnels de laboratoire, le blocage de 11 emplois dont l'écart dotation théorique/dotation réelle est de moins d'un poste.

Ce barème pourra certes évoluer d'une année sur l'autre mais l'**UNSA ITRF Bi-O** restera vigilant chaque année sur cette évolution et les mesures proposées.

D'après les documents envoyés, ce sont donc 271 emplois de personnels de laboratoire implantés pour la rentrée 2021 sur une dotation de 280, la différence étant employée pour la suppléance.

Mme la Rectrice, nous souhaitons un bilan de l'utilisation de ces 9 emplois non affectés dans les EPLE pour l'année scolaire.

Enfin, une 1^{ère} liste de postes vacants d'adjoints techniques a été publiée sur AMIA, le 18 mars 2021.

Même si comme chaque année cette liste évolue suite au CTA relatif aux moyens, nous sommes surpris qu'il ne soit proposé qu'un seul poste vacant d'adjoint technique au lycée Montaigne de Bordeaux bien qu'il y en ait deux vacants et qu'il ne faisait pas état d'une éventuelle suppression avec le nouveau barème. Nous supposons que ce poste sera ajouté à la nouvelle liste de postes vacants.

J'interviendrais ensuite plus précisément sur plusieurs de nos interrogations.

Pour l'**UNSA ITRF-Bi-O**

Jean Luc DUFAU, Secrétaire Académique-adjoint, élu au Comité Technique Académique